

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MARDI 3 OCTOBRE 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Mardi Trois du mois d'Octobre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : M. José SEVERIEN – Mmes Marie-Flore DESIREE – Ghislaine GISORS – MM. Christian THENARD – Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mmes Adrienne LAMASSE – Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Roberte MERI – Liliane MONTOUT – M. Guy BACLET.

ETAIENT ABSENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Jocelyn CUIRASSIER (excusé) – Mme Nadia CELINI (excusée) – M. Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – Christiane GANE – Solange BARBIN (excusée) – MM. Fabrice JACQUES – Cédric CORNET.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**CRÉATION DE POSTE AU
TABLEAU DES EFFECTIFS**

CM-2017-5S-DRH-80

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment l'article 3-3 ;

Considérant l'inscription sur liste d'aptitude par voie de promotion interne de deux agents au grade d'agent de maîtrise ;

Considérant les besoins en personnel qualifié, au sein de la collectivité et les nécessités de service ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : De créer au tableau des effectifs de la commune, joint en annexe, deux postes d'agent de maîtrise à temps complet, conformément à la nomenclature statutaire du cadre d'emplois.

Article 2 : D'imputer cette dépense au chapitre 012 "Charges de personnel" du budget 2017 de la commune.

Article 3 : De donner mandat au Maire pour signer toutes pièces nécessaire à la bonne exécution de cette affaire.

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture le 04 OCT. 2017 Et publication ou notification le 05 OCT. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 3 octobre 2017

Pour extrait certifié conforme

P/o Le Maire empêché
Le Premier Adjoint,

- José SEVERIEN



TABLEAU DES EFFECTIFS

CADRES D'EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIFS BUDGETAIRES		EFFECTIFS POURVUS				EFFECTIFS NON POURVUS	
		TC	TNC	Titulaires		Non Titulaires		TC	TNC
				TC	TNC	TC	TNC		
FILIERE CULTURELLE									
Conservateur de Bibliothèque	A	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaire territorial	A	1	0	1	0	0	0	0	0
Assistant de conservation principal de 1ère classe	B	2	0	2	0	0	0	0	0
Assistant de conservation principal de 2ème classe	B	2	0	2	0	0	0	0	0
Assistant de conservation	B	1	0	1	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine principal de 2e classe	C	1	0	1	0	0	0	0	0
Adjoint du patrimoine	C	12	0	10	0	0	0	2	0
TOTAL.....		19	0	17	0	0	0	2	0
FILIERE SOCIALE									
Cadre de Santé paramédical	A	1	0	1	0	0	0	0	0
Puériculture Territoriale de classe supérieure	A	0	0	0	0	0	0	0	0
Puériculture Territoriale de classe normale	A	1	0	1	0	0	0	0	0
Assistant socio-éducatif	B	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur principal de jeunes enfants	B	1	0	1	0	0	0	0	0
Educateur Jeunes enfants	B	1	0	1	0	0	0	0	0
Agent social principal de 2e classe	C	1	0	1	0	0	0	0	0
Agent Social	C	6	0	6	0	0	0	0	0
Agent Spécialisé des écoles Maternelles Principal 2ème classe	C	11	0	11	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	1	0	1	0	0	0	0	0
Auxiliaire de puériculture principal de 2ème classe	C	9	0	8	0	0	0	1	0
Aide médico technique	C	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL.....		32	0	31	0	0	0	1	0
FILIERE POLICE									

TOTAL.....	270	152	241	126	3	5	26	21
FILIERE ANIMATION								
Animateur territorial	B	2	0	0	0	0	2	0
Adjoint d'animation principal de 2e classe	C	1	0	1	0	0	0	0
Adjoint d'animation	C	15	35	13	33	0	2	2
TOTAL.....		18	35	14	33	0	4	2
FILIERE SPORTIVE								
Conseiller des APS principal de 2ème classe	A	1	0	0	0	0	1	0
Conseiller des APS	A	1	0	0	0	0	1	0
Educateur territorial APS principal 1è Classe	B	1	0	1	0	0	0	0
Educateur territorial APS	B	1	1	0	0	0	1	1
TOTAL.....		4	1	1	0	0	3	1

*TC : Temps complet

*TNC : Temps non complet

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Création de poste au tableau des effectifs

Date de transmission de l'acte : 04/10/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2017

Numéro de l'acte : CM20175SDRH80 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20171003-CM20175SDRH80-DE

Date de décision : 03/10/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 4. Fonction publique
4.1. Personnel titulaires et stagiaires de la F.P.T.
4.1.1. Créations et transformations d'emplois